



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 4 octobre 2021 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M <sup>me</sup> Linda Morin	siège #3
M <sup>me</sup> Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M<sup>me</sup> July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente à cette séance.

---

**NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTETÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.**

---

#### **ADMINISTRATION & TRÉSORERIE**

174-10-21

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

175-10-21

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DUCHESNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

---

#### **RÉPONSE À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS**

Aucune question n'est laissée en suspens.

---

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER**

*(Temps alloué : 20 minutes)*

Début : \_\_\_\_ h \_\_\_\_ – \_\_\_\_ h \_\_\_\_

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : [www.sca.quebec](http://www.sca.quebec)

176-10-21

---

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRANÇOIS LAUZIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'AUTORISER** le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 septembre 2021 au montant de 27 009.13 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de septembre au montant de 106 393.20 \$.

*\*\* Tel que demandé précédemment, la directrice générale, secrétaire-trésorière fait un résumé des frais d'avocat cumulés au 31 septembre 2021 et des cartes de crédit. \*\**

177-10-21

---

**MANDAT À UN CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES POUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS ET D'UNE BANQUE D'HEURES POUR DES SERVICES DE CONSULTATION ET D'ASSISTANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons procédé à une demande de prix pour des services professionnels d'un cabinet d'experts-comptables pour la vérification des états financiers et d'une banque d'heures pour des services de consultation et d'assistance;

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes approchées pouvaient soumissionner pour trois différentes options, soit 1 an, 3 ans ou 5 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** deux cabinets d'experts-comptables ont déposés une offre, soit :

- Lemieux Nolet S.E.N.R.L.
- Bédard Guilbault inc.

**CONSIDÉRANT QUE** les offres ont été analysées et qu'aucune règle ne s'applique pour les contrats de moins de 105 699 \$ selon notre règlement de gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR MARC OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**DE** mandater le cabinet d'expert-comptable Bédard Guilbault inc. pour effectuer et présenter le rapport financier de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne pour les exercices financiers 2021-2022-2023-2024-2025 à un tarif fixe de 13 000 \$ par année.

**QU'**advenant que la banque d'heures comprise dans le présent mandat soit utilisée en totalité, le cabinet d'expert-comptable facturera un taux horaire de 125 \$ par heure supplémentaire

**QUE** le document de demande de prix et cette résolution tiennent lieu de contrat.

178-10-21

---

**MANDAT À LA FIRME CAIN LAMARRE EN LIEN AVEC LE DOSSIER NUMÉRO 200-17-032401-218**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a reçue signification d'une demande introductive d'instance, l'impliquant à titre de défenderesse (dossier no. 200-17-032401-218);

IL EST PROPOSÉ PAR SÉBASTIEN LECLERC

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** le conseil municipal mandate les avocats de Cain Lamarre SENCRL pour représenter la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, dans le cadre de la demande introductive d'instance opposant Monsieur Dominique Martineau et, parmi d'autres, la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne (dossier C.S. no. 200-17-032401-218);

**QUE** le conseil municipal mandate les avocats de Cain Lamarre SENCRL à entreprendre toute procédure incidente dans le cadre du dossier de la Cour supérieure no. 200-17-032401-218 pour, notamment, et sans s'y limiter, le rejet de la demande introductive d'instance, une demande de condamnation au paiement des honoraires extrajudiciaires déboursés par la municipalité et une demande pour faire déclarer le demandeur plaideur quérulent;

179-10-21

**COÛT POUR LA LOCATION DE TABLES ET CHAISES POUR LES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a des tables et chaises de bois qui sont présentement inutilisées, les membres du conseil désirent en faire la location aux citoyens de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRANÇOIS LAUZIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** le coût pour la location de chaises de bois soit de 1 \$ par chaise;

**QUE** le coût pour la location de tables rectangle en bois soit de 2 \$ par table;

**QU'**un dépôt de 50 \$ sera exigé lors de la location.

180-10-21

**PUBLICITÉ DANS L'ÉCHO D'Auvergne**

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible d'offrir aux annonceurs la parution de leur publicité dans le journal l'Écho d'Auvergne de Sainte-Christine-d'Auvergne;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts reliés à l'impression sont de plus en plus onéreux;

IL EST PROPOSÉ PAR STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**DE** fixer les prix suivants :

FORMAT	NOIR ET BLANC		COULEUR	
	Mois	Année	Mois	Année
Carte professionnelle	8 \$	55 \$	10 \$	70 \$
Quart de page	30 \$	265 \$	45 \$	345 \$
Demi-page	65 \$	525 \$	85 \$	685 \$
Pleine page	105 \$	1 050 \$	140 \$	1 370 \$

**QUE** les publicités des organismes et comités de la Municipalité ainsi que toutes OBNL offrant des services à la population soient gratuites;

**QU'**afin de promouvoir ce service la Municipalité offrira à l'achat d'une publicité annuelle en couleurs :

- 2 mois de publicité gratuites dans l'Écho d'Auvergne ;
  - Une parution couleur dans les petites annonces classées pour une période d'un an sur le site internet de la Municipalité.
- 

## **URBANISME**

181-10-21

### **CORRECTION DE LA RÉOLUTION 157-08-21 EN LIEN AVEC LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ NUMÉRO 2021-16**

**CONSIDÉRANT QU'**il y manquait un numéro de lot dans la résolution numéro 157-08-21 et que la CPTAQ nous a demandé d'y faire la correction. Vous auriez dû y lire ce qui suit :

**CONSIDÉRANT QU'**une demande est déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation du lot 4 908 456 et une partie des lots 4 908 454 et 4 908 457 à des fins autres que l'agriculture en faveur de M. Martin Girard;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation recherchée concerne une utilisation à des fins résidentielles sur le lot 4 908 456 ayant une superficie de 4000 m<sup>2</sup> auquel s'additionne l'accès situé sur les lots 4 908 454 et 4 908 457;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots visés sont localisés à l'intérieur de la zone agroforestière (10 hectares) Af/b-6 et que la propriété concernée possède une superficie totale de 23.92 hectares;

**CONSIDÉRANT QUE** le potentiel agricole de la propriété est de classe 7 avec perrosité et roc solide, soit un sol n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande n'aura pas d'impact négatif sur la préservation des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRANÇOIS LAUZIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil appuient cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

---

## **LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT**

182-10-21

### **AUTORISATION POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR.**

IL EST PROPOSÉ PAR STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'AUTORISER** la responsable des loisirs et développement, Mme Isabelle Genois, à signer et déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA) pour l'aménagement d'une toilette sèche dans le sentier d'Auvergne.

---

183-10-21

**AJOUT DE 3 MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE**

IL EST PROPOSÉ PAR SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'AJOUTER** Mme Sylvie Cossalter pour le volet Culturel;

**D'AJOUTER** Mme Marie-Claire de Léan pour le volet Famille;

**D'AJOUTER** Mme Danielle Lévesque pour le volet Aînés;

**QUE** les membres du conseil remercient les nouveaux membres du comité pour leur implication.

184-10-21

---

**AJOUT DE 3 MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ D'EMBELLEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRANÇOIS LAUZIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'AJOUTER** Mme Mélanie Bourgeois, Mme Brigitte Martel et Mme Gaétanne Martel à titre de nouveaux membres du comité d'embellissement.

**QUE** les membres du conseil remercient les nouveaux membres du comité pour leurs implications.

185-09-21

---

**POLITIQUE DE CONCOURS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité organise plusieurs concours annuellement;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune politique concernant les règlements n'a été établie pour le moment;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les concours sont uniquement pour les citoyens de la municipalité et pour les enfants qui fréquentent le camp de jour municipal ainsi que les garderies sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MARC OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** tous les employés et/ou élus ne peuvent, en aucun cas, gagner un concours organiser par la municipalité;

**QUE** seuls les enfants des employés et/ou élus peuvent participer et gagner un prix venant d'un concours organisé par la municipalité;

**QUE** les employés et/ou élus peuvent participer et gagner les concours sportifs organisés par la municipalité lors d'événement ou tournoi quelconque en équipe ou en solo.

**QUE** lors d'un tirage au sort, la personne qui fera la sélection des gagnants sera toujours accompagnée d'un témoin et qu'advenant qu'un membre de sa famille participe cette personne devra se retirer;

186-09-21

---

**INTÉRÊTS POUR L'IMPLANTATION D'UN SENTIER DE VÉHICULES HORS ROUTES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Quad Portneuf a déposé une demande à la Municipalité pour passer un sentier de VTT aux abords des infrastructures routières de la Municipalité afin de connecter notre territoire au sentier fédéré;

**CONSIDÉRANT QU'il** n'y a aucun investissement à faire puisque le départ du sentier serait à partir de l'entreprise Au Chalet en bois rond, situé dans le rang Saint-Jacques jusqu'à la limite de la municipalité de Saint-Alban par le rang Saint-Georges, le sentier serait uniquement sur les chemins appartenant à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation d'un tel réseau dans notre Municipalité favorisera l'économie locale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité continuera les démarches dans ce projet uniquement si la Municipalité de Saint-Alban autorise également le passage du Club Quad Portneuf sur ses routes;

IL EST PROPOSÉ PAR MARC OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne approuvera la demande du club Quad Portneuf conditionnement à l'approbation aussi de la Municipalité de Saint-Alban

**QU'**advenant une réponse favorable de la part de Saint-Alban, les membres du conseil demandent l'élaboration d'un projet de règlements en lien avec la circulation des véhicules hors route tout en y inscrivant les conditions suivantes :

- Il y aura une période d'essai d'une année;
- La vitesse de circulation sera de 50 km/h maximum;
- La signalisation sera installée et assumée par le club Quad;
- Une présence accrue des patrouilleurs ou de la SQ sera demandée;
- Le club Quad devra aussi trouver un emplacement pour le stationnement.

---

## AUTRES AFFAIRES

### AJOUT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Aucun ajout n'a été fait.

### PÉRIODE DE QUESTIONS & REQUÊTES DES CITOYENS

*Temps alloué : 30 minutes)*

*Début : \_\_ h \_\_ Fin : \_\_ h \_\_*

Aucune personne ne s'est prévalué de son droit à ce moment :

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : [www.sca.quebec](http://www.sca.quebec)

---

## CORRESPONDANCE

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Si vous désirez obtenir une correspondance ci-dessous, veuillez SVP faire parvenir un courriel à Mme July Bédard, en mentionnant le numéro de ladite correspondance, à l'adresse suivante : [direction@sca.quebec](mailto:direction@sca.quebec)

Date	#	ORIGINE	SUJET
------	---	---------	-------

17-09-2021	28	MRC de Portneuf	Plan de gestion des matières résiduelles - révisé
22-09-2021	29	Transport Québec	Communication en cas d'évènements majeurs
22-09-2021	30	Transport Québec	Erratum – communication en cas d'évènement majeurs
23-09-2021	31	Ministère de la Sécurité publique	Registre des personnes vulnérables
24-09-2021	32	MRC de Portneuf	Invitation – Grande assemblée en développement social
10-09-2021	33	Ministère de la Sécurité publique	Report du paiement de la quote-part
10-09-2021	34	Port de Québec	Remerciement – projet Laurentia

### POINTS D'INFORMATIONS

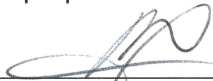
- **Comité de la voirie et des travaux publics**  
M. Steeve Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité sécurité Incendie et sécurité civile**  
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**  
M<sup>me</sup> Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**  
M<sup>me</sup> Linda Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs et développement**  
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité de suivi de la politique de la famille et des aînés**  
M<sup>me</sup> Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**  
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations**
  - Mme July Bédard, présidente des élections fait un court résumé des élections à venir.

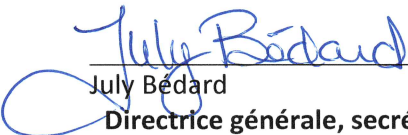
Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au :  
[www.sca.quebec](http://www.sca.quebec)

187-10-21

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 05 par JEAN-FRANÇOIS LAUZIER.

  
Raymond Francoeur  
Maire

  
July Bédard  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

